



Harcelement et humiliations

Par **melody_87**, le **07/07/2009** à **02:39**

Bonjour,
Je m'appelle melody j'ai 17ans et je passe actuellement un CAP hotellerie restauration. J'ai deja eue pas mal de soucis avec mon patron (qui ne l'est pas vraiment puis qu'il est uniquement le mari de la propriétaire et donc n'a aucun droit sur le restaurant). Il y a eue au début cette dispute parce que je suis mineur et qu'il n'avait pas le droit de me faire travailler a plus de 22h30; hors j'atteint des fois les 70h par semaine (oui je vous assure que je sais tres bien compté!) et cela joue sur mon moral ainsi que ma santé physique. Mais cela passe car comme je suis apprenti (25% du smic) je ne crache pas sur les heures supplémentaires...
Cependant...mes heures ne sont pas toutes payés (nouveau conflit)et hier soir je l'ai pris entrain de prendre dans dans les pourboirs, je me suis bien sur plein de ce que je venais de voir et de la il ma menacé de me "mettre une claque dans la gueul" que je pouvais m'asseoir sur mon prochain cheque et que j'avais tout interet a revenir avec une lettre de démission sinon il allait me pourir la vie..
deja a flor de peau je me suis effondrée en larme et suis partie en plein service car ce n'est pas la 1ere fois qu'il s'adress a moi comme sa; celle ci était de trop!
Que dois-je faire? Est-ce que je doit supporter sa car j'ai vraiment besoin de cet argent?(je suis locataire et n'ai aucun parent sur qui compter)
Est ce que je doit l'insiter a me virer?
Si cela va trop loin, comment prouver tout ce que je vien de vous raconter car Mes collegues ne voudrons jamais prendre le risque de temoigner tout ce qui se passe au resto...et nous n'avons pas de cahier pour marquer les arrivés et départs de chacun?
Demain j'irais surement me mettre en arret maladie car je suis vraiment au bout de la crise de nerfs.
Et si je l'amène au prud'hommes et que je n'ai pas de preuve, lui diras que j'ai tout inventé...
SVP aidez moi je ne sais plus quoi faire !!!!!
P.S: merci d'avoir lu jusqu' au bout et d'avoir supporter mes fautes d'orthographes

Par **sabayon**, le **07/07/2009** à **09:06**

Bonjour,Je n'ai pas de conseils juridiques à te donner, simplement te faire part de mon expérience. J'ai été en contrat de préapprentissage il y a 20 ans pour un patron pas vraiment sympa et qui ne m'a jamais versé un centime. Malgré cela, j'ai tenu (par principe) à honorer mon contrat jusqu'au bout, c'est à dire un an, avant de quitter définitivement le métier (coiffure) car j'en étais vraiment dégouté. A vrai dire, sur le moment, je n'ai pas vraiment pris conscience du caractère humiliant de ma situation. J'en ai pris conscience des années plus tard, dans ma vie d'adulte, à la façon dont cette histoire n'a jamais cessée de me tourmenter. Je regrette d'avoir donné un an de ce temps là pour rien et finalement pas grand chose d'expérience. Alors un conseil; Changes de boîte, il existe de vrais chefs qui t'apprendront ce métier passionnant et avec qui tu auras envie de te dépasser, de donner sans trop compter ! Bonne chanceFranck

Par **frane322**, le **07/07/2009** à **12:49**

bonjour j ai vu ton message et je vie a peut pres la meme chose donc je te conseille deja d te mettre en relation avec l inspection du travail et de denoncer ce qui se passe par courrier avec accuser de reception et photocopie de la lettre que tu envoies bien sur, apres au prud homme tu as des permanences juridiques gratuites pour l attaquer pour abus de faiblesse, apres prends contact avec un syndicat f.o ou autre prends une carte chez eux tu t abones mais c pas tres cher ne prends surtout pas l annee, eux ils vont lui faire peur, et pour tes heures regarde si y a des clients qui te connaissent bien et t apprecient demande leur de te faire des lettres de temoignages comme quoi tu fais plus d heures que prevu ca est valable pour les prud hommes mais dis toi que tu as des droits et que si i te menace ou te frappe fais une main courante au commissariat en plus tu es mineur profite de l occasion a ont t ecouteront